

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 24 juin 2013
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : M. Jean-Pierre Mathieu
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et au public venu nombreux ce soir. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: M. Simon pour le Régional, M. Richard pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messager. Le Président indique une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 4b « Rapport périodique de la Commission de Gestion ».

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 4 mars 2013
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
- 4b. Rapport périodique de la commission de gestion
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2013
Règlement communal sur la gestion des déchets
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2013
Crédit pour la mise en place du concept de la gestion des déchets
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2013
Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2013
Crédit pour la réfection d'un appartement et de l'ancien bureau communal à Oron-le-Châtel
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2013
Crédit pour le remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2013
Autorisation générale en matière de legs, donations et successions
11. ELECTION 2013-2014
Président, Vice-Président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 59 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 4 mars 2013

- **M. Philippe Modoux, Syndic** : indique qu'en page 3 du « Préavis 05/2013 », il faut mentionner « faire un rapport de minorité » dans son intervention au sujet des rapports de commissions.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que le règlement du Conseil Communal ainsi que le règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, ont été envoyés par courrier aux membres du Conseil.
- Sondage renouvellement du bureau du Conseil : il en est sorti que la majorité voulait une alternance « Président / Vice-Président », respectivement « Scrutateurs / Scrutateurs suppléants », ce qui sera fait dès ce soir. Le résultat de ce sondage a été envoyé aux conseillères et conseillers le 27 mai 2013.
- Le bureau du Conseil a retrouvé son bureau et les votations du 9 juin 2013 se sont très bien déroulées ; un grand merci au travail du Greffe et de son équipe pour la préparation de ces journées de votations.
- Félicitations à la société de Jeunesse de Palézieux pour l'organisation du Rallye FVJC. Malgré un temps maussade, la société a porté loin à la ronde l'image de notre commune et de notre région.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse ainsi qu'au public. Il indique que le WIFI est en service dans la grande-salle d'Ecoteaux.
- Conseil Communal prévu en septembre 2013 : M. Menétrey fera une information sur le projet « Palézieux Plus ».
- Félicitations à Mme Ariane Jordan pour l'obtention du brevet de comptable.

Rapport périodique de la Commission de Gestion

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Frédéric Etter, Président de la COGEST, pour la lecture de son « Rapport périodique ».

- **M. Frédéric Etter** lit son rapport.
- **Le Président du Conseil** remercie la commission de gestion pour le travail effectué.

<p>PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2013 Règlement communal sur la gestion des déchets</p>
--

- **Le Président du Conseil**, explique, en préambule, que compte tenu de la complexité du sujet, qu'avant d'envisager des amendements au règlement, il propose de d'abord procéder à une discussion, puis un vote sur une « entrée en matière » et ce conformément à l'art. 87 al. 2 de notre Règlement du conseil. Ensuite, et seulement si le Conseil vote cette « entrée en matière », le contenu du règlement proposé par la Municipalité sera abordé avec la possibilité, le cas échéant, de déposer des amendements qui seront votés ensuite les uns après les autres. Finalement et comme toujours, un vote aura lieu sur le préavis proprement dit.
- **Le Président du Conseil** lit les conclusions du préavis.
- **M. Abel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture simplifiée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie la commission et passe la parole à M. Gérald Wist, Municipal pour une brève explication du projet.
- **M. Gérald Wist, Municipal** projette sur écran plusieurs tableaux de chiffres en donnant des informations destinées notamment à répondre aux questions de la commission ad hoc.
- **Le Président du Conseil** remercie M. Wist pour ses compléments d'informations, puis remercie les membres de la commission pour le travail effectué. Il ouvre la discussion sur ce préavis. Il indique à nouveau que la discussion va être ouverte maintenant, uniquement sur « l'entrée en matière », ensuite il y aura un vote ; si l'entrée en matière est acceptée, la discussion sera ouverte sur le Règlement et possibilité de faire des amendements.
- **M. Frédéric Etter** demande si l'on vote directement sur le règlement.
- **Le Président du Conseil** répète que c'est uniquement sur « l'entrée en matière » pour le moment.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** : si le vote sur l'entrée en matière est accepté, cela veut dire que les taxes aussi ?
- **Le Président du Conseil** confirme que oui sur le principe du modèle proposé par la Municipalité, mais qu'ensuite il y aura débat sur le règlement lui-même et la possibilité de faire des amendements sur son contenu.
- **M. Georges Locher**, membre de la commission ad hoc, indique que sa commission était d'accord pour la taxe aux poids des ordures ménagères, mais que pour la déchetterie, le système de pesage des véhicules a été jugé trop compliqué et c'est pour cela que la commission ad hoc a proposé le système du forfait. Comme la commission ne pouvait pas accepter qu'une seule partie du projet, le plus simple était de refuser l'entier du préavis et de laisser le choix à la Municipalité de faire un nouveau concept. Il indique que selon lui, il ne faut pas entrer en matière sur ce règlement.
- **M. Emmanuel Pechin** propose, afin de garantir l'anonymat et une certaine sérénité du vote, le vote à bulletin secret.

- **Le Président du Conseil** indique que selon le Règlement du Conseil Communal, il faut l'appui de 5 autres membres ; au total 7 membres soutiennent la demande de M. Pechin. Le vote aura lieu à bulletin secret.
- **M. Frédéric Etter** demande confirmation sur le fait que si l'entrée en matière est refusée, il n'y aura pas de débat et que si elle est acceptée, il y aura possibilité de faire des amendements ?
- **Le Président du Conseil** confirme que c'est exact, mais que cela va être très compliqué ensuite de modifier un règlement sans le rendre incohérent.
- **M. Jean-Luc Kissling** : comme le préavis 14/2013 a été aussi étudié par la commission des finances, il demande la lecture de ce rapport.
- **Le Président du Conseil** accepte très volontiers et passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des finances, donne une lecture simplifiée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie la commission pour son rapport et continue la discussion.
- **M. Markus Pichler** aimerait revenir sur « l'entrée en matière » : selon lui, ne pas entrer en matière, ce serait donner un message à la Municipalité contre le principe de la taxe aux poids des ordures ménagères. Il pense que le rôle d'un conseiller est de faire son travail jusqu'au bout. Il estime que le concept élaboré par la Municipalité est bien. Il faut entrer en matière, quitte à faire des amendements par la suite.
- **M. Philippe Demierre** indique que les amendements c'est bien, mais que cela ne changera pas le fond du préavis. Il trouve dommage que 3 aspects soient inclus dans un seul préavis : Déchetterie – Moloks – Autres déchets. Le préavis est mal présenté et aurait dû faire l'objet de plusieurs préavis.
- **M. Jean-Luc Schwaar** estime que le débat « d'entrée en matière » a tout son sens, car il sera difficile au conseil d'amender le règlement. Il donne l'exemple des articles 12 et 13, relatifs à la taxe au poids et à l'absence de taxe forfaitaire, deux dispositions qui ne peuvent être modifiées sans autres par le conseil. Dès lors, soit on est contre le concept proposé, et n'entre pas en matière, soit on est pour, et on vote l'entrée en matière.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : les votes sur les entrées en matière lui sont bien connus au Grand Conseil ! Cela est une discussion et « pas d'entrée en matière, signifie pas de débat ! » Le canton de Vaud est l'un des derniers à introduire cette taxe pour les déchets et il a laissé le libre choix aux communes. C'est un sujet qui n'est pas facile, mais il faut entrer en matière.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer aux votes sur « l'entrée en matière ». Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat: l'entrée en matière sur le règlement communal de la gestion des déchets est refusée par 33 non, 26 oui.

- **Le Président du Conseil** indique que le Préavis 14/2013 devient caduc et il demande à la Municipalité si elle veut bien le retirer de l'ordre du jour.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme que le préavis 14/2013 est retiré.
- **Le Président du Conseil** mentionne que le point 6 de l'ordre du jour est supprimé et qu'il passe directement au point 7 « Préavis 11/2013 ».

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2013
Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture des conclusions du préavis.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture résumée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des finances, donne une lecture simplifiée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Philippe Demierre** trouve intéressant l'art. 2 de ce règlement : à l'époque à Oron-la-Ville, il y avait une commission et les membres du législatif étaient dans cette commission. Il changerait juste l'indication « peut nommer », par « va nommer »
- **Le Président du Conseil** demande si la Municipalité va demander au bureau du Conseil de désigner les membres de cette commission ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : jusqu'à présent, cela a toujours été avec le législatif. C'est la Municipalité qui va nommer cette commission.
- **M. Jean-Luc Schwaar** indique que de changer « peut nommer » à la place de « va nommer » n'est pas très clair. En principe, c'est au bureau du Conseil de nommer les représentants du Conseil au sein de cette commission et de communiquer les noms des membres à la Municipalité.
- **M. Jean-Luc Kissling** dans l'art. 5, il y a mention d'une enquête de Police : comment cela se passe-t-il ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : le but est de nommer une personne pour faire une enquête de base (la personne travaille bien, voir si elle est née en Suisse, etc.). Avant c'était la gendarmerie qui le faisait et maintenant cette tâche est pour le Greffe.
- **Mme Eléonore Escher** : qu'est-ce qui motive qu'une enquête ait lieu ou non ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : c'est juste pour vérifier certaines conditions.
- **M. Frédéric Etter** indique que dans le Règlement du Conseil Communal, c'est bien le bureau qui nomme les commissions.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il appartient au bureau de désigner les membres du Conseil dans cette commission.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souligne qu'il est bien mentionné, dans la loi du droit de cité vaudois (art. 4 al. 3), que c'est la Municipalité est l'autorité communale compétente pour accorder ou refuser une bourgeoisie.
- **M. Frédéric Etter** indique que c'est impossible de laisser dans le règlement, l'art. 2, al. 1, si la Municipalité ne peut pas nommer la commission.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que dans la loi cantonale (art.13, al. 1), la Municipalité peut nommer une commission de naturalisation.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 11/2013 est accepté par 57 oui – 1 Non et 1 Abstention

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2013

Crédit pour la réfection d'un appartement et de l'ancien bureau communal à Oron-le-Châtel

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture des conclusions du préavis.
- **M. Daniel Jordil**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture résumée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions. La parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Résultat: le Préavis 12/2013 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2013

Crédit pour le remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service de la voirie

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture des conclusions du préavis.
- **M. Sylvain Dovat**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Christian Budry**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Christian Bays** demande si dans le préavis, des kits de rajout ont été prévus ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, souligne qu'il veut rester proche des finances ; si cet achat est accepté, il sera déjà très content et cela sera déjà un excellent outil de travail ; à voir par la suite pour des kits, si nécessaire.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 13/2013 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 15/2013

Autorisation générale en matière de legs ; donations et successions

- **Le Président du Conseil** donne lecture des conclusions du préavis.
- **M. Jean-Daniel Dind**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et rappelle qu'il y a l'amendement suivant :

Chap. 2, art 4 ; Ces décisions sont sujettes à référendum. La Municipalité doit rendre compte, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences

- **M. Jean-Luc Schwaar** ne voit pas l'utilité de cet amendement ; il indique que de toutes façons les divers legs et donations doivent être indiqués dans le rapport de gestion.
- **M. Jean-Luc Kissling** précise que le règlement doit se référer à l'art. 21 et pas à l'art. 17, qu'il faut accepter, une succession avec bénéfice d'inventaire prend plus que 30 jours.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que c'est pour être conforme ; l'inventaire est déjà fait lorsque nous recevons le courrier de la Justice de Paix.
- **M. Jean-Luc Schwaar** relève que cet amendement est sans fondement.
- **Le Président du Conseil** demande à la Commission ad hoc, si elle maintient son amendement.
- **M. Jean-Daniel Dind**, après consultation rapide des membres de sa commission, indique que l'amendement est retiré.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 15/2013 est accepté à l'unanimité

ELECTIONS 2013-2014

Président, Vice-président, Scrutateurs, Scrutateurs-suppléants

- **Le Président du Conseil** rappelle la procédure de renouvellement du Bureau du Conseil conformément aux résultats du sondage de mai 2013. Il annonce en premier lieu qu'il s'agit de nommer un nouveau Président du Conseil
- **M. Emmanuel Pechin** propose M. Jean-Luc Schwaar, actuel vice-président
- **M. Jean-Luc Schwaar** confirme qu'il est d'accord.
- **Le Président du Conseil** : aucune autre personne ne s'étant ou étant proposée, il est procédé à l'élection et le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat : M. Jean-Luc Schwaar est élu Président du Conseil avec 54 voix

- **M. Jean-Luc Schwaar** prend la place du Président du Conseil pour la suite; il remercie les conseillères et conseillers pour leur confiance et invite les membres du Conseil à nommer un nouveau Vice-président.
- **M. Emmanuel Pechin** propose M. Alain Maibach, actuel Président pour la fonction de Vice-président. M. Maibach est candidat à cette élection. Aucune autre personne ne s'étant ou étant proposée, il est procédé à l'élection et le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat : M. Alain Maibach est élu Vice-président avec 57 voix

- **Le Président du Conseil** reprend sa place et remercie les membres du Conseil pour leur confiance. Il informe les Conseillers qu'il faut nommer 2 scrutateurs.
- **M. Emmanuel Pechin** propose les scrutateurs suppléants actuels.

- **Le Président du Conseil** propose de les élire par acclamation.

Nouveaux scrutateurs : Mme Eléonore Escher et M. Rémy Stuby

- **Le Président du Conseil** annonce qu'il faut nommer encore 2 scrutateurs-suppléants
- **M. Emmanuel Péchin** propose les 2 scrutateurs actuels. Ces derniers sont d'accord.
- **Le Président du Conseil** propose de les élire par acclamation.

Nouveaux scrutateurs-suppléants : Messieurs Pierre-André Maillefer et Jean-Pierre Mathieu

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Abel Demiéville** a eu la chance d'être président de la commission ad hoc, pour étudier le préavis des déchets. La commission a eu « le cul entre deux chaises », car des choses plaisaient et d'autres pas. Il demande à la Municipalité de présenter un nouveau projet, mais de mieux les séparer.
- **M. Gérald Wist, Municipal** : il avait prévu la chose dans les investissements en 4 parties, mais il indique que c'est impossible de faire plusieurs règlements.
- **M. Philippe Demierre** avait entendu parler de la création d'un chemin piétonnier-piste cyclable entre Oron-la-Ville et Palézieux : dossier sous la pile ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a rendez-vous mercredi prochain avec le bureau CETP pour ce projet qui sera réalisé d'ici 2015. Il relève qu'il n'y a pas de dossier « sous la pile ». Plusieurs travaux sont également en cours à Oron-la-Ville.
- **M. Sylvain Dovat** a relevé des travaux sauvages, vers la ligne chemin de fer à Palézieux-Village.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, informe que c'est certainement M. Steulet de Oronvision, dit « pique-tube », qui effectue ces travaux et la commune n'est pas au courant. Si c'est sur le domaine privé, la commune ne peut rien faire.
- **M. Daniel Jordil** signale que plusieurs éclairages publics ne fonctionnent pas dans son quartier ; il a envoyé plusieurs courriels au BTO restés sans effet ; est-ce que les travaux sont prévus prochainement ?
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, attend des réponses de l'entreprise mandatée par la Commune d'ici vendredi. La question de la capacité de l'entreprise à assumer son mandat est clairement posée. Il essaie de faire au mieux.
- **M. Sylvain Dovat** indique que M. Steulet commence à traverser le domaine public (cours d'eau).
- **M. Thierry Cuénoud** a plusieurs remarques, suite à l'intervention de M. Jordil, dans le même quartier ; il y avait un rétrécisseur qui a été enlevé suite aux travaux et qui n'a pas été remis. D'autre part, il a été surpris, le 22 avril, lors de la séance d'information sur les déchets, du comportement de notre Syndic. En effet, les documents transmis fin mars (préavis municipal) étaient à étudier en 15 jours et, qui plus est durant la période des vacances de Pâques. Il souligne que la commune de Blonay avait le même projet et qu'il a aussi été refusé. Il avait cru comprendre que les préavis et rapports de commission ne seraient plus lus durant le conseil et il a constaté que ce soir, cela avait été le

contraire. Il revient sur les commissions thématiques, un cahier des charges devait être présenté d'ici fin juin ?

- **Le Président du Conseil** répond qu'à propos des commissions thématiques, les propositions sont très avancées mais que le but est d'abord de faire une séance de présentation à la Municipalité, pour éviter de tomber dans de la co-gestion. Au sujet des rapports de commission et des préavis, ce soir une lecture résumée a été donnée, mais ce n'est pas toujours possible de faire un résumé. Le règlement du Conseil précise toutefois que les rapports des commissions doivent être lus.
- **M. Georges Locher** demande quand la route d'Essertes va être refaite ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : c'est prévu pour cette année, la commune prendra à sa charge la partie depuis l'entrée de Châtillens jusqu'au passage à niveau.
- **Mme Céline Dovat** demande où en est le projet du conseil régional de prévention sécurité pour les enfants ?
- **Mme Danièle Richard, Municipale** : une séance est agendée au 13 septembre à la Préfecture, la commune a réactivé ce projet.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres pour les débats, la Municipalité ainsi que le Greffe municipal pour leur travail et le bureau du Conseil.

La séance est levée à 22h25

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 26 juin 2013

Le Président

Alain Maibach

Au nom du Conseil Communal



La Secrétaire


Lorraine Bard